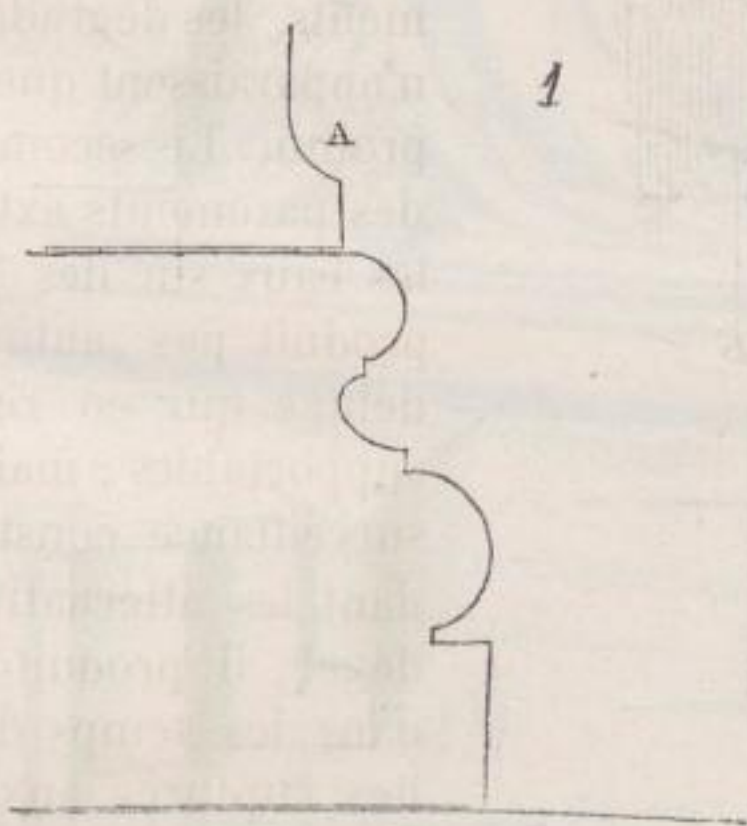


ces tuyaux et dans les scellements de leurs colliers, un isolement complet et des gargouilles de trop-plein, en cas d'engorgement, peuvent toutefois remédier à ces inconvénients.

CONGÉ, s. m. (*congié*). On désigne ainsi la transition entre une moulure et un parement. Dans la colonne romaine, on nomme *congé*, la courbe qui relie le fût de la colonne au filet inférieur posé sur la base. Soit (1) un profil de base romaine, A est un congé. Dans l'architecture romane et surtout dans l'architecture gothique, le fût des colonnes étant d'une seule venue, c'est-à-dire ne portant pas de saillie inférieure, la base ne porte



pas de congé, et le premier tore de cette base reçoit immédiatement le fût de la colonne (voy. **BASE**). Il en est de même de l'astragale du chapiteau ; cette moulure n'a point de congé, sauf d'assez rares exceptions, pendant l'époque romane primitive. On désigne aussi, dans l'architecture du moyen âge, par *congé* ou *congié*, la fin, la terminaison d'une moulure taillée, par une arête vive. Le mot exprime bien, en effet, l'objet ; c'est un congé donné à la moulure de cesser d'être. Ainsi, dans les édifices du XII^e siècle particulièrement, on voit souvent des arêtes abattues, soit par un simple biseau, soit par une moulure, qui ne descendent pas jusqu'au sol, mais s'arrêtent à l'assise inférieure ou sur un bandeau, et passent à l'angle droit au moyen de congés dont la forme est très-variée. La fig. 2 reproduit plusieurs exemples de ces congés, empruntés tous à des monuments de la fin du XII^e siècle, appartenant à la Bourgogne ; car il faut dire que c'est dans cette province où l'on trouve le plus de ces sortes de terminaisons de moulures. La beauté de la pierre de taille engageait les appareilleurs à conserver les lits intacts et les arêtes vives à l'origine de chaque membre d'architecture. Il est de ces congés qui sont d'une richesse remar-